

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102022	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société:			Adresse du siège social:											
SARL A 3 D			11 RUE DE COURTINE ZAC DES ETANGS 13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS											
SIRET	7	5	2	8	0	3	5	0	2	0	0	0	3	4
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:											

REGIME FISCAL DES GROUPES														
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)														
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante														
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:														
SIRET														

B ACTIVITE														
Activités exercées					Si vous avez changé d'activité, cochez la case									

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																			
1 Résultat fiscal																			
Bénéfice imposable au taux normal										0		Déficit							
Bénéfice imposable à 15%					9		5		2		9		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %						
2 Plus-values																			
PV à long terme imposables à 15%										PV à long terme imposables à 19%									
Autres PV imposables à 19%										PV à long terme imposables à 0%					PV exonérées (art. 238 quinquies)				
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations																			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies					Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A					Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies									
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies					Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies					Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies									
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies					Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A					Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies									
Société d'investissement immobilier cotée					Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					Autres dispositifs									
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)										Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %									
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W																			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)														
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt														
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.														

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)														
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%														

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)														
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%														

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé					CEGID				

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:					Nom et adresse du conseil:														
Cabinet MILLAN 34 Ch. de Sainte Marthe 13014 MARSEILLE Tél: 04.91.11.49.00					Tél:														
OGA/OMGA	Viseur conventionné				(Cocher la case correspondante)										Identité du déclarant:				
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:					Date: 03/05/2024					Lieu: ST MITRE LES REMPARTS									
					Qualité et nom du signataire:					Gérant									
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné										Signature					PLUMART DAVID				
Examen de conformité fiscale (ECF)																			

Désignation de l'entreprise										SARL A 3 D										Néant																																																																					
Adresse de l'entreprise										11 RUE DE COURTINE										13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS																																																																					
Numéro SIRET *										75280350200034										Durée de l'exercice en nombre de mois *										15		Durée de l'exercice précédent *										12																																															
																				Exercice N clos le										31122023										Exercice N-1 clos le										30092022																																							
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																																																	
										1										2										3										4																																																	
ACTIF IMMOBILISE										Immobilisations incorporelles										Fonds commercial *										010										012																																																	
																				Autres *										014										10 585										016										10 035										550										1 401									
										Immobilisations corporelles *										028										195 125										030										124 870										70 255										90 265																			
										Immobilisations financières * (1)										040										921										042										921										921																													
										Total I (5)										044										206 631										048										134 905										71 726										92 587																			
										STOCKS										Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050										204 218										052										204 218										162 207																			
																				Marchandises *										060																				062																																							
ACTIF CIRCULANT										Avances et acomptes versés sur commandes										064																				066																																																	
										Créances (2)										Clients et comptes rattachés*										068										236 376										070										236 376										121 591																			
																				Autres * (3)										072										45 232										074										45 232										39 755																			
										Valeurs mobilières de placement										080																				082																																																	
										Disponibilités										084										23 717										086										23 717										32 557																													
										Charges constatées d'avance *										092										1 334										094										1 334										3 832																													
										Total II										096										510 877										098										510 877										359 942																													
Total général (I+II)										110										717 508										112										134 905										582 603										452 529																													
PASSIF																				Exercice N										NET										1										Exercice N-1										NET										2																			
CAPITAUX PROPRES										Capital social ou individuel *										120										100 000										100 000																																																	
										Ecart de réévaluation										124																																																																					
										Réserve légale										126										10 000										10 000																																																	
										Réserves réglementées*										130																																																																					
										Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131																				132																																																	
										Report à nouveau										134										65 470										91 851																																																	
										Résultat de l'exercice										136										93 992										(26 382)																																																	
										Subventions d'investissement										137																																																																					
										Provisions réglementées										140																																																																					
										Total I										142										269 462										175 470																																																	
DETTES (4)										Provisions pour risques et charges										154																																																																					
										Emprunts et dettes assimilées										156										93 383										136 994																																																	
										Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164										7 695										2 061																																																	
										Fournisseurs et comptes rattachés										166										59 349										46 394																																																	
										Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169										30 649										172										55 294										50 577																													
										Comptes courants d'associés										173										1 479										1 711																																																	
										Autres dettes										175										95 942										39 322																																																	
										Produits constatés d'avance										174																																																																					
										Total III										176										313 141										277 059																																																	
										Total général (I + II + III)										180										582 603										452 529																																																	
REVENUS										(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an										193																				(4) Dont dettes à plus d'un an										195										73 568																													
										(2) Dont créances à plus d'un an										197																				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182										1 242																													
										(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs										199																				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																																							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A3D

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 11, Rue de Courtine
13920 ST-MITRE LES REMPARTS
RCS SALON DE PROVENCE 752 803 502

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 juin à 10h30,

Les associés de la SARL A3D, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 1 000 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Siège social de la société, sur la convocation de la gérance.

Sont présents

- **Monsieur David Mathieu PLUMART**, propriétaire de 398 parts
- **Madame Isabelle DINET, épouse PLUMART**, propriétaire de 398 parts
- **La société A2D, représentée par Monsieur Daniel PLUMART**, propriétaire de 204 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par **Mme Isabelle PLUMART**, Gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et entérine le mode de convocation et de transmission des documents annuels.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat bénéficiaire de 93 992 €, décide de l'affectation suivante :

Origine du résultat à affecter

Résultat de l'exercice	93 992 €
Report à nouveau	65 470 €
TOTAL à affecter	159 462 €

Affectation du résultat

Dividendes	10 000 €
Soit 10 € par part sociale,	
Report à nouveau	149 462 €
TOTAL affecté	159 462 €

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 1^{er} août 2024.

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve la rémunération qui a été attribuée en 2023 à M David PLUMART, précédent gérant, qui s'est élevée à 43.769 € et à la prise en charges de ses cotisations sociales annuelles pour un montant de 20.146 € ainsi que la participation PEI PERC O de 6 671 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.